

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2022_ 0006

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 JANVIER 2022,
L'an deux mille vingt deux, le vingt huit janvier, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 janvier 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS :

M. VISKOVIC, M. TIENG, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, M. TRIEU, M. ROSENMANN, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. KONTE, M. BOUTET, Mme RENIER.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme NEDJARI qui a donné pouvoir à M. TIENG, Mme JEGATHEESWARAN qui a donné pouvoir à M. DOTE (jusqu'à 19h29, arrivée pour le point n°5), M. DUJARDIN DRAULT qui a donné pouvoir à M. RATOUCHEIAK, Mme NATALE qui a donné pouvoir à M. BEGUE, M. BRICOGNE qui a donné pouvoir à M. FONTAINE, Mme RAJAONAH qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES, Mme SAFI qui a donné pouvoir à Mme JULIAN, M. CHAVANCE, qui a donné pouvoir à M. BOUTET.

EXCUSÉS :

M. DRAME, Mme PERUGIEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ABOUDOU

2) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NOISIEL DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2022

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-7,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le rapport d'orientation budgétaire 2022,

VU la délibération n° DEL2021_0193 du Conseil municipal du 13 décembre 2021 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de participer au fonctionnement de certaines associations et du Centre communal d'action sociale de Noisiel,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L. 2311-7 susvisé du CGCT, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission des finances du 17 janvier 2022,

CONSIDÉRANT que Mme Daguillanes, membre du bureau de l'Amicale du personnel, Mme Saboundjian, membre du bureau d'Ecoute'écrits, Mme Rotombe, membre du bureau de l'Amicale des anciens combattants de Noisiel et de l'Amicale de locataires des Deux-Parcs et M. Trieu, membre du bureau du club rollers FRFB, ne prennent pas part au vote,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCHNIAK, 5e Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de procéder à l'attribution des subventions dans le cadre du budget primitif 2022 comme suit :

	Propositions BP 2022
Ressources Humaines	
Amicale du Personnel	68 663,67
Total	68 663,67
Fête et Cérémonies	
ARAC (association républicaine des anciens combattants)	500,00
FNACA	150,00
Amicale des anciens combattants de Noisiel	500,00
Ecole de musique de Champs sur Marne	1 911,00
Association Boronu	686,00
Total	3 747,00
Vie des Quartiers	
Amicale des locataires des deux parcs	200,00
Association de défense des locataires de OPH77	200,00

ADRAF	169,00
Total	569,00
Développement Durable	
Association chats libres	300,00
Total	300,00
Socio économique/Politique de la ville	
Association du Conseil Citoyen	1 500,00
La compagnie gazelle	2 000,00
Contrat de ville Fonds de participation des habitants	1 000,00
Total	4 500,00
Enseignement	
Subventions aux parents d'élèves maternelles	
FCPE Allée des Bois	142,00
FCPE Ferme du Buisson	118,00
FCPE Maryse Bastié	94,00
FCPE Tilleuls	118,00
Coopératives scolaires maternelles	
OCCE Allée des Bois	430,00
OCCE Bois de la Grange	340,00
OCCE Ferme du Buisson	401,00
OCCE Maryse Bastié	285,00
OCCE Noyers	300,00
AGENT Tilleuls	376,00
Subventions aux parents d'élèves élémentaires	
FCPE Buisson Primaire	212,00
FCPE Jules Ferry	188,00
FCPE Allée des Bois	260,00
FCPE Tilleuls Primaire	282,00
Coopératives scolaires élémentaires	
OCCE Allée des Bois	611,00
OCCE Bois de la Grange	519,00
OCCE Ferme du Buisson	596,00
OCCE Jules Ferry	588,00
OCCE Noyers	447,00
ACEET Tilleuls	722,00

AEI (projet d'actions éducatives innovantes)	
Provisions écoles élémentaires	1 000,00
Provisions écoles maternelles	2 500,00
Total	10 529,00
Urbanisme - subvention ravalement	
CISERCHIA Sophie et Christophe - 181 rue claire menier	3 102,13
Total	3 102,13
Animation	
VLAN Animation	3 000,00
Droit de citer des femmes	285,00
Antre du dragon	150,00
Le rucher Noisélien	285,00
Ecoutécris	200,00
Ecoutécris - Projet poésie	200,00
Sous Total	4 120,00
Culture	
Compagnie Rue de la Lune	262,00
Quartiers de chocolat héberge collectif des artivores	300,00
Club des poètes du Val Maubuée	238,00
Club des poètes du Val Maubuée - projet poésie	200,00
Mozaique	200,00
Total	1 200,00
Patrimoine	
Connaissance du Val Maubuée	200,00
Total	200,00
Action Sociale	
CCAS	140 040,00
Personnes retraitées	
Club amitié des séniors	1 772,00
Total	141 812,00
Jeunesse	
Graine d'artiste	
Graine d'artistes - DE OLIVEIRA Lucien	500,00
Graine d'artistes - AISSANI Adel	300,00

Graine d'artistes - TRAORE Mady	100,00
Graine d'artistes - ATHAMENA Soufyane	100,00
Graine d'artistes - BOUJNANE Rabad	500,00
Projet éloquence - Provisions	1 000,00
Projet jeunes majeurs	2 000,00
Total	4 500,00
Sports	
ASACN PETANQUE	300,00
BADMINTON CLUB DE NOISIEL	600,00
MLV BASKET VAL MAUBUEE	10 900,00
ASAN JUDO	3 600,00
VALLEE DE LA MARNE ATHLETISME 77	2 300,00
CNVM NAGEURS DU VAL MAUBUEE	900,00
HANDBALL CLUB DE NOISIEL	8 700,00
LES LUZARDINS	300,00
TENNIS CLUB DE NOISIEL	4 600,00
VLAN SPORTS	1 950,00
VOVINAM VIET VO DAO	1 050,00
KYUDO DU VAL MAUBUEE	300,00
CLUB ROLLERS FRFB	1 000,00
NOISIEL FUTSAL ACADEMY	7 000,00
TAEKWONDO CLUB DU VM	300,00
NOISIEL BASKET	1 500,00
DIOUKABOXING	1 000,00
NOISIEL FOOTBALL ACADEMY	7 000,00
NOISIEL ECHECS	200,00
AIKIDO CLUB	150,00
A.S.U. LYCEE G DE NERVAL	350,00
UNSS COLLEGE LA MAILLIERE	200,00
UNSS COLLEGE DU LUZARD	300,00
A.S.U. COLLEGE ARCHE GUEDON	100,00
Contrats d'objectif	
HANDBALL CLUB DE NOISIEL	6 900,00
BADMINTON CLUB DE NOISIEL	400,00
MLV BASKET VAL MAUBUEE	4 600,00
VLAN SPORTS	1 450,00
VALLEE DE LA MARNE ATHLETISME 77	2 000,00

ASAN JUDO	800,00
TENNIS CLUB DE NOISIEL	1 000,00
Total	71 750,00
TOTAL GENERAL	314 992,80

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le 03 FEV. 2022